

# Conditions garantie Service shop en ligne AKF

---

## Service Après-Vente - Garantie

Les informations suivantes portent sur la garantie, les périodes de garantie ainsi que les conditions applicables en France.

Kärcher France concède ces avantages en plus des garanties de responsabilité du vendeur liés à la législation et ne modifie en rien vos droits en tant que consommateur.

Début, durée et conditions d'application de notre garantie

La période de garantie est de 2 ans (date de facture ou ticket de caisse - hors extension de garantie promotionnelle) pour les machines Home & Garden (grand public) et de 1 an pour le matériel professionnel (date de facture délivrée à l'acheteur). Cette garantie s'applique tant aux appareils qu'aux accessoires adaptables et à l'exclusion des consommables et des pièces d'usure courantes.

Conditions de garantie :

Les matériels vendus à l'état neuf sont garantis contre les défauts de matière ou vices de construction résultant soit d'une erreur de conception, soit d'une mauvaise réalisation, et dont l'origine est antérieure au transfert des risques conformément. Les défauts et vices sont appréciés en l'état des connaissances scientifiques et techniques au moment où les matériels ont été vendus.

En cas d'utilisation professionnelle d'un matériel Home & Garden, aucune garantie ne sera accordée. Dans tous les cas, la mise en service est censée intervenir au plus tard quatre semaines à compter de la livraison du matériel à l'utilisateur final.

La garantie ne couvre les matériels que s'ils sont utilisés conformément à leur destination, aux prescriptions d'utilisation et d'entretien contenues dans la documentation technique remise à l'acheteur ou qui lui sont communiquées par nos techniciens. La garantie ne couvre ni l'usure normale résultant de l'usage, ni les matériels qui auraient été modifiés sans accord préalable ou réparés incorrectement, ni les pièces qui ne sont pas d'origine Kärcher ainsi que les conséquences que leur utilisation a pu entraîner.

Pour les composants non fabriqués par la société Kärcher et incorporés dans le matériel Kärcher, la garantie appliquée est celle du fabricant du composant. En cas de litige, Kärcher se réserve le droit d'appeler ledit fabricant en garantie.

Les pièces de remplacement sont garanties dans les mêmes conditions qu'à l'origine et pour la période de garantie initiale restant à courir.

Réparations

Nous accordons une garantie de 12 (douze) mois sur la réparation effectuée par notre centre de réparation.